



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

Point 9.2 de l'ordre du jour provisoire

ONZIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Lima (Pérou), 24-29 novembre 2025

Rapport des coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral

Résumé

Dans le présent document figure un rapport établi par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (ci-après le «Groupe de travail») pour être présenté à l'Organe directeur à sa 11^e session, en réponse à une demande formulée par le Groupe de travail à sa 14^e session (IT/OWG-EFMLS-14/25/Report, paragraphe 16).

Les coprésidents rendent compte des activités menées depuis cette 14^e session, tenue en juillet 2025, notamment leurs échanges avec les régions et les groupes de parties prenantes, et récapitulent les travaux réalisés par le Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques (ci-après le «Groupe permanent»).

Le présent rapport est fourni dans le format dans lequel il a été reçu par le Secrétaire.

Le rapport du Groupe de travail figure dans le document IT/GB-11/25/9.2, tandis que le rapport du Groupe permanent est fourni dans le document IT/GB-11/25/9.2/Inf. 1.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à tenir compte des informations que contient le présent document lors des débats qui se tiendront au titre du point 9.2 de l'ordre du jour.

I. INTRODUCTION

1. Nous avons établi le présent rapport succinct en réponse à la demande formulée par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système latéral (ci-après le «Groupe de travail») à sa 14^e session, tenue du 7 au 11 juillet 2025 à Lima (Pérou).

II. RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR L'EXERCICE BIENNAL

2. L'exercice biennal a été chargé pour le Groupe de travail et pour nous, ses coprésidents, car nous avons un mandat court et délimité dans le temps. Le Groupe de travail a tenu quatre réunions officielles, deux en 2024 et deux en 2025, ainsi qu'une réunion informelle en décembre 2024.

3. À l'issue d'un processus inclusif et participatif, un consensus a été obtenu sur la plupart des éléments du projet d'ensemble de mesures, dont est aujourd'hui saisi l'Organe directeur réuni en sa 11^e session. La confiance, la compréhension mutuelle et un esprit constructif ont prévalu tout au long des réunions officielles, ainsi que lors des différents échanges informels qui ont eu lieu.

4. Le Groupe de travail a été capable de s'appuyer sur l'important corpus d'éléments qui sont ressortis de la dernière phase du processus d'amélioration. Il a aussi bénéficié d'une solide base de données, alimentée par des contributions de spécialistes, écrites ou sous forme de présentations orales, de rapports de groupes restreints sur différents aspects, d'avis juridiques et de propositions de texte du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques (ci-après le «Groupe permanent»), de contributions des régions, des parties contractantes et des groupes de parties prenantes, de la liaison avec plusieurs autres processus intergouvernementaux, et d'informations générales sur les différentes possibilités envisagées. Les régions et les parties prenantes ont été consultées régulièrement.

5. Nous estimons que toutes ces contributions et activités ont été déterminantes pour mettre le Groupe de travail dans les conditions qui lui ont permis de parachever le projet d'ensemble de mesures qui sera examiné par l'Organe directeur.

III. ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

6. Conformément au mandat du Groupe permanent approuvé par le Groupe de travail, nous avons participé à ses réunions en ligne en tant qu'observateurs.

7. Nous avons continué d'échanger avec les groupes régionaux en amont de la réunion à Lima. Nous tenons à remercier tous les groupes régionaux qui nous ont invités à leurs consultations préparatoires tenues depuis juillet, au cours desquelles nous avons pu faire des présentations en ligne et échanger avec les régions sur l'état d'avancement et les perspectives du processus d'amélioration. Nous nous réjouissons de poursuivre ces échanges au cours des réunions régionales qui auront lieu juste après la session de l'Organe directeur.

8. Le Groupe de travail nous avait demandé d'étudier aux côtés des groupes régionaux la possibilité d'utiliser des certificats indiquant les paiements versés au Fonds pour le partage des avantages afin d'appuyer l'amélioration du Système multilatéral. Nous n'avons pas eu l'occasion de nous concerter en profondeur avec les régions, mais nous sommes convaincus que ces discussions pourraient faire l'objet de l'une des mesures de suivi appliquées au cours du prochain exercice biennal. Cette tâche pourrait peut-être être confiée au Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources.

IV. RÉCAPITULATIF DU RAPPORT DU GROUPE PERMANENT DE SPÉCIALISTES DES QUESTIONS JURIDIQUES

9. Le Groupe permanent a continué ses discussions productives, ses analyses et ses révisions de texte pour répondre aux nouvelles demandes que lui a adressées le Groupe de travail à l'issue de sa 14^e session. En tant que coprésidents, nous souhaitons remercier tous les membres du Groupe permanent, qui ont généreusement mis à disposition leur temps et leur savoir-faire au cours de quatre réunions en ligne et de nombreux cycles de discussion menés par correspondance électronique.

10. Beaucoup des propositions de texte du Groupe permanent sont d'ordre rédactionnel ou visent simplement à améliorer la clarté ou la cohérence. C'est le cas de la plupart des rectifications juridiques de

l'Accord type révisé de transfert de matériel (ATTM), mais il y a aussi des cas où le Groupe permanent propose très clairement que le texte soit supprimé ou reste inchangé.

11. Afin d'utiliser le temps au mieux à la 11^e session de l'Organe directeur, ces propositions pourraient, selon nous, être intégrées dans le texte de négociation sans faire l'objet de débats plus approfondis. Il s'agit notamment des éléments suivants: les avis A, B, C (si l'article n'est pas supprimé), E, F, G, I, J et K; ainsi que la plupart des rectifications juridiques de l'ATTM révisé (voir les justifications dans la colonne du milieu du tableau des rectifications).

12. Dans d'autres domaines, cependant, le Groupe permanent fournit des propositions éditoriales et des avis juridiques clairs, mais il reste des questions de politique auxquelles il faudra répondre avant que le texte puisse être parachevé.

13. Nous estimons que les questions déterminantes qui ressortent du rapport du Groupe permanent et qu'il convient d'examiner plus en détail sont les suivantes:

- a. la définition de «filiale», avec l'avis et les propositions de texte corollaires concernant la définition de «ventes» et les dispositions relatives au partage des avantages monétaires (avis H);
- b. la possibilité de conserver ou non la continuation des paiements, qui vient d'être introduite, au titre de l'accès unique, lorsque le bénéficiaire décide d'opter pour la souscription (appendice 2, 1.3BIS; avis C);
- c. la possibilité de supprimer le terme «ventes» des définitions de l'article 2, et ainsi d'éviter de proposer une définition unique qui ne peut pas correspondre à la fois à l'accès unique et à la souscription, et intégrer plutôt sa définition dans les dispositions relatives au paiement;
- d. la possibilité de rendre obligatoires les actions de l'article 6.9, ou de les supprimer.

14. On trouvera le rapport du Groupe permanent dans son intégralité dans le document portant la cote IT/GB-11/25/9.2/Inf.1.

V. CONCLUSIONS

15. En tant que coprésidents du Groupe de travail, dont le mandat touche à sa fin, nous pensons que le projet d'ensemble de mesures apporte une solution concrète à l'amélioration du Système multilatéral dans sa structure et ses détails. Selon nous, il importe d'avoir en tête que cet ensemble de mesures n'a pas à être parfait pour améliorer véritablement le Système multilatéral et nous nous réjouissons de poursuivre les travaux avec les régions pour mener ce processus à terme.